

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Mise à jour 05/2024

Réf PRSO05A



« Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) peut sauver des vies sur le lieu de travail, notamment en cas d'accident du travail. Il s'agit d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence et dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. »  
La présence de secouristes est obligatoire, selon l'article R. 4224-15 du Code du travail. En 2017, le Président de la République a confirmé sa volonté de voir chaque citoyen devenir acteur de la sécurité civile avec un objectif de 80% de la population formé avant la fin du quinquennat. Il a été demandé aux employeurs publics d'être valeur d'exemple en généralisant au sein de leurs personnels la maîtrise des gestes de premier secours. Cette formation devra être proposée à tous les nouveaux entrants au sein de la fonction publique mais également aux agents déjà en poste.

## Compétence(s) visée(s)

- ❖ Appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir.
- ❖ Donner les premiers secours en cas d'urgence en respectant les conditions de sécurité pour la victime.
- ❖ Devenir acteur de la prévention au sein de son établissement.

## Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances et savoir-faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés.
- Être capable de mettre ses compétences aux profits de la prévention des risques professionnels.
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours dans des conditions de sécurité pour la victime.
- S'approprier la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir.
- Pouvoir intervenir en cas d'accident en respectant l'organisation interne des secours.

## Contenu

### 1. Le cadre juridique de l'intervention du secouriste

### 2. La prévention des risques professionnels dans son établissement

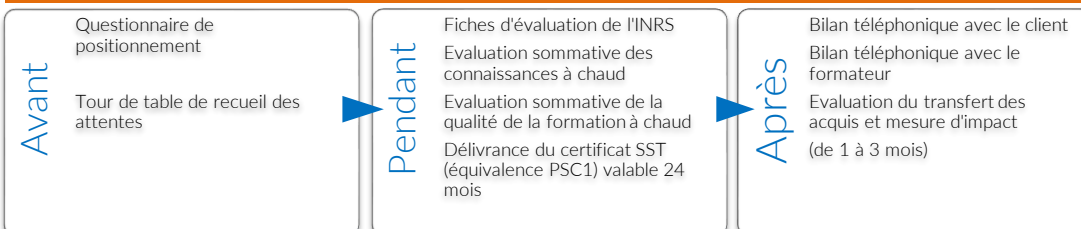
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'établissement.
- Appréhender les notions de bases en matière de prévention (danger, évènement dangereux, accident du travail, maladie professionnelle ...).
- Situer le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention.
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
- Supprimer ou réduire ces situations dangereuses (ou y contribuer).
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de l'établissement des situations dangereuses repérées.

### 3. L'intervention

- Protéger.
- Examiner la victime et faire alerter.
  - Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
  - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir.
  - La victime saigne abondamment.
  - La victime s'étouffe.
  - La victime répond et se plaint d'un malaise.
  - La victime répond et se plaint de brûlures.
  - La victime répond et se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
  - La victime répond et se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
  - La victime ne répond pas mais elle respire.
  - La victime ne répond pas et elle ne respire pas.
- La RCP (Réanimation Cardio-pulmonaire) et l'utilisation du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) chez l'adulte.

1<sup>er</sup> Recyclage MAC (Maintien des Acquis et des Compétences) à prévoir dans les 24 mois puis tous les 24 mois. Durée : 7h

## Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation



**Public**  
Toute personne

**Pré-requis**  
Formation dispensée en français, maîtrise de la langue française.

**Durée**  
2 jours, soit 14h minimum (en présentiel)

**Formateur(trice) présent(e)**  
Formateur(trice) habilité(e) SST

**Nombre de participants (intra)**  
De 2 à 10 personnes maximum

**Matériel nécessaire**  
Amené par le formateur

### Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques en pédagogie active.
- Mises en situation et exercices pratiques
- Diaporama (Transmis après la formation)
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Guide SST transmis après la formation au format numérique
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel

### Modalités et délai d'accès

De 1 à 3 mois en moyenne (nous contacter)

### TARIF

Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?

Vous êtes en situation de handicap ?  
Contactez-nous

06.09.08.02.20

contact@cjformation.com

www.cjformation.com

Carine ANCIAUX

Présidente, Référente handicap  
Référente pédagogique et numérique

Aurélie Fauchet et Claire Royer  
Assistantes administratives

